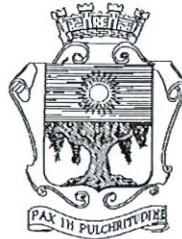


AR Prefecture

006-210600110-20240409-090424_08-DE
Reçu le 12/04/2024



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 08 : CREATION D'UN PÔLE SCOLAIRE/PETITE ENFANCE – CONSTRUCTION
D'UNE CRECHE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Séance Publique Ordinaire du 9 AVRIL 2024
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. André RIOLI à Mme Marie-José LASRY, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, Mme Marie-Anne SYLVESTRE à M. Bernard CHARTON,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 22

VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 25 mars 2024

AR Prefecture

006-210600110-20240409-090424_08-DE
Reçu le 12/04/2024



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

VIII – CREATION D’UN PÔLE SCOLAIRE/PETITE ENFANCE – CONSTRUCTION
D’UNE CRECHE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame Charlotte MARC, Conseillère municipale, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l’avis favorable de la commission des finances du 19 mars 2024,
Vu le budget primitif de l’exercice 2024,

Considérant que dans le cadre du réaménagement du site de l’école élémentaire, 17 boulevard Déroulède à Beaulieu-sur-Mer, parcelle cadastrés section AC n°20, le projet de création d’un pôle scolaire/petite enfance porte sur :

- La démolition et reconstruction d’une nouvelle école élémentaire écoresponsable ;
- Le déplacement de la structure multi-accueil petite enfance qui garantira le bien-être et l’épanouissement des tout-petits ;
- La création d’espaces extérieurs récréatifs de qualité avec une gestion du confort thermique par le choix des matériaux, la gestion des zones ombragées, la protection de la biodiversité...
- La construction d’une médiathèque comme lieu d’apprentissage et d’échange entre générations, un lieu de mixité entre les enfants (crèche maternelle, élémentaire) et les usagers externes...
- L’installation d’espaces de logistique et de maintenance communs pour les équipements et le personnel d’entretien ;
- La création d’un parc de stationnement enterré partagé entre le groupe scolaire, les habitants et les commerçants ;

Considérant que dans le cadre de cette opération, le coût de construction de la crèche municipale est estimé à 2 050 000 € HT.

Considérant qu’afin de mener à bien la construction de cet établissement, il convient de solliciter l’aide financière du Département des Alpes-Maritimes et de la Caisse d’Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, conformément au plan de financement détaillé ci-après :

Coût estimatif HT du projet	2 050 000 €	100 %
Département des Alpes-Maritimes	615 000 €	30 %
Caisse d’Allocations Familiales	1 025 000 €	50 %
Autofinancement	410 000 €	20 %

AR Prefecture

006-210600110-20240409-090424_08-DE
Reçu le 12/04/2024



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A LA MAJORITE,

PAR 24 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (Mme Marie-Anne SYLVESTRE),

- APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 2 050 000 € HT ;
- APPROUVE le plan de financement exposé ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

AR Prefecture

006-210600110-20240409-090424_08-DE
Reçu le 12/04/2024

